



EUROPEAN UNION

OSCE Permanent Council N° 1174 Vienne, le 1er février 2018

Déclaration de l'UE en réponse au Président de l'Alliance Internationale pour la mémoire de l'Holocauste

L'Union européenne souhaite la bienvenue à M. Michele Galizia en tant que représentant de la présidence suisse de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA).

Le 27 janvier, journée internationale de commémoration de l'Holocauste, marque la libération des camps d'Auschwitz-Birkenau par l'Armée rouge et honore la mémoire des 6 Millions de Juifs victimes de l'idéologie nazie. La Haute Représentante de l'Union européenne a rappelé dans une déclaration le rôle que l'Holocauste et la Seconde Guerre mondiale ont joué dans l'histoire moderne de l'Europe : « notre Union européenne a été fondée sur le désir du « jamais plus ». Le régime nazi et ses alliés ont essayé de détruire la diversité de l'Europe, en tuant des Juifs, des Roms et Sinti, des homosexuels, des personnes handicapées, tout individu qui ne partageait pas l'idéologie nazie. Après cette tragédie – la plus grande tragédie dans l'histoire de l'humanité – nous avons fait de la diversité le fondement de notre Union ». C'est pour prévenir ces horreurs que nous avons fondé une Union fondée sur les droits de l'Homme, la démocratie, l'Etat de droit et la non-discrimination.

Pourtant, plus de 70 ans plus tard, on observe une montée de l'antisémitisme, des discriminations et des discours de haine au travers de la zone OSCE. Cela renforce notre devoir de mémoire: les personnes qui ont souffert et perdu la vie au cours de l'Holocauste ne doivent jamais tomber dans l'oubli. Nous avons le devoir d'informer et d'éduquer les générations futures de façon à renforcer notre combat contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de discrimination.

La mémoire des victimes nous impose aussi un devoir de vigilance pour éviter la répétition du passé et condamner fermement le révisionnisme voire le négationnisme

historique. Ceci est d'autant plus important que le nombre de survivants de l'Holocauste décroît, et nous souhaitons ici rendre hommage à la mémoire de Simone Veil, survivante et première présidente du Parlement européen, qui a consacré sa vie à la réconciliation en Europe.

L'OSCE a développé au fil des années un corpus d'engagements important en matière de lutte contre l'antisémitisme, renforcé en particulier à la conférence de Berlin en 2004, puis 10 ans plus tard à Bâle. Ces engagements s'inscrivent dans le cadre plus vaste des engagements de l'OSCE dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance, dans la promotion de l'Etat de droit et du respect universel des libertés fondamentales. Le BIDDH jouit également d'un mandat fort en matière de lutte contre l'antisémitisme et de lutte contre les crimes de haine, dont les Etats participants peuvent tirer parti en sollicitant son assistance. En particulier, le programme du BIDDH « Words into action » consacre des moyens importants à la lutte contre l'antisémitisme en adressant trois volets: la sécurité des communautés juives, la lutte contre l'antisémitisme par l'éducation et le développement de coalitions parmi des acteurs différents de la société civile.

M. Galizia, nous estimons que la définition de travail juridiquement non-contraignante de l'antisémitisme adoptée par l'IHRA en 2016 est un instrument très utile pour lutter contre l'antisémitisme.

L'Union européenne est fortement impliquée dans le combat contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination. Dans un contexte de tensions accrues, le rappel de nos principes communs et du fondement commun à la lutte contre toutes les formes d'intolérance, à savoir l'affirmation de l'égalité de dignité de la personne humaine et le combat contre l'intolérance envers autrui parce qu'il est différent, constitue le meilleur rempart contre l'engrenage de la haine. Ces principes et priorités sont au cœur des engagements de l'OSCE et doivent continuer à nous guider plus que jamais dans le cadre de nos travaux au sein de l'Organisation.

Nous souhaitons enfin saisir cette occasion pour remercier la présidence italienne de l'organisation réussie de la conférence sur « le rôle des Etats, des institutions et des individus dans la lutte contre l'antisémitisme », qui s'est tenue le 29 janvier à Rome. Elle a rappelé combien les enjeux de l'antisémitisme et de l'intolérance demeurent actuels et peuvent constituer une menace pour notre sécurité collective et nos démocraties.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.